

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2024-160
City stade de Villequier – fête familiale

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

Considérant

- L'importance de la fête familiale organisée par Mr et Mme LEVITRE Frédéric à l'ancienne cantine de Villequier, sise Rue Naguet de Saint-Vulfran à Villequier, les samedi 07 et dimanche 08 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Du samedi 07 septembre 2024 – 12h00 au dimanche 08 septembre 2024 – 17h00, le plateau sportif (city stade), sis Rue Naguet de Saint-Vulfran à Villequier, est strictement réservé au stationnement des véhicules de la fête familiale organisée par Mr et Mme LEVITRE Frédéric.

Article 3 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place des matériels nécessaires à l'application des règles du présent arrêté.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la BTA de Rives-en-Seine et la Police Municipale Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation de l'arrêté est adressée à Monsieur le Commandant de la BTA de Rives-en-Seine, à Messieurs les Gardes Champêtres Intercommunaux et aux organisateurs.

Article 6 : La présente décision ou le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Rives-en-Seine dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Rives-en-Seine, le 16 juillet 2024

Le Maire,
Bastien CORITON

Publié sur le site Internet
de la Ville le 26 Juillet 2024



Bastien Coriton